



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conseil national des fondations

Question écrite n° 45903

### Texte de la question

M. Didier Bariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'article 20-1 de la loi du 4 juillet 1990 relative aux fondations d'entreprises et qui a modifié des dispositions de la loi no 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat. Cette loi créait un Conseil national des fondations ayant pour but de rassembler et diffuser des informations relatives aux fondations, d'établir un rapport annuel à ce sujet et de proposer aux pouvoirs publics des actions tendant au développement du mécénat des fondations. Le décret no 91-1005 pris en application de cette loi prévoit, dans son titre II, que le Conseil national des fondations, composé de 27 membres, est placé auprès du Premier ministre. Or, il semblerait que cette structure n'ait jamais vu le jour. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions de créer une telle institution ou s'il existe d'ores et déjà un organisme dont la vocation serait proche du Conseil précité.

### Texte de la réponse

La loi du 4 juillet 1990 prévoyait la mise en place d'un Conseil national des fondations, à la fois force de proposition auprès des pouvoirs publics et chargé de diffuser l'information auprès des entreprises. Le décret du 30 septembre 1990 a arrêté la composition ainsi que les modalités de fonctionnement de ce conseil, placé sous l'autorité du Premier ministre. Cependant, la nomination des vingt-sept membres le composant n'est effectivement pas intervenue à ce jour. Le rapport Grange-Cabane, commandé en 1993 par le ministre de la culture, propose de lui substituer un Conseil national du mécénat, « garant de la cohérence et de la continuité de l'action de l'État en matière de mécénat », dont le rôle serait de prévoir, de stimuler et d'évaluer les actions de tous ceux qui concourent au mécénat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bariani Didier](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45903

**Rubrique :** Fondations

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6398

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 235